



réAGIR

CAMPAGNE N° 39 > AUTOMNE 2013

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : ENVIRONNEMENT PERTURBÉ, SANTÉ MENACÉE !

Les partenaires de la campagne



Confédération paysanne



Pourquoi cette campagne ?

En moins de 100 ans, la production de produits chimiques de synthèse est passée de 1 à 400 millions de tonnes par an¹. Nous sommes au quotidien exposés à ces produits chimiques présents tant dans nos biens de consommation que dans l'eau, l'air et l'alimentation. Un certain nombre de ces produits chimiques sont considérés comme étant des perturbateurs endocriniens (PE), substances chimiques qui viennent perturber le système hormonal.

Les perturbateurs endocriniens peuvent en effet limiter, bloquer ou encore modifier l'action des hormones naturelles, ce qui peut entraîner des conséquences néfastes sur le développement physiologique dans les premières étapes de la vie où nos hormones jouent un rôle très important. Les impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé future de l'individu exposé lorsqu'il n'est encore que fœtus ou nourrisson peuvent ainsi s'avérer irréversibles.

Cancers hormono-dépendants (sein, prostate, testicules...), diabète et obésité, troubles cardiovasculaires, troubles de la reproduction, féminisation des fœtus mâles, asthme... Ces syndromes ou maladies peuvent être provoqués par la présence de perturbateurs endocriniens dans notre vie quotidienne. Les PE induisent des effets similaires sur la faune sauvage par le biais de la contamination de l'environnement : pollution des rivières et des océans, rejets urbains et industriels, pesticides agricoles, déchets dispersés, substances dangereuses émises par les décharges et les incinérateurs...

Leur diversité et leur usage massif entraînent une exposition permanente à ces produits que l'on peut retrouver dans les cosmétiques, les ustensiles et emballages alimentaires, les jouets, les aliments ou encore comme contaminants de l'air intérieur. Cependant, il



est très difficile pour le consommateur de faire des choix éclairés étant donné qu'aucun étiquetage n'est obligatoire et que la composition des produits est complexe à déchiffrer.

Si la France se situe aujourd'hui parmi les pays européens en pointe sur cette question, la Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE) prête une oreille attentive aux arguments des lobbies industriels.

Il est grand temps de mettre cette problématique au cœur du débat public afin de pousser les décideurs politiques à opter pour des mesures concrètes permettant une réduction de notre exposition aux PE. Les industriels peuvent et doivent utiliser des produits ou des techniques de substitutions qui ne soient pas nocifs, ni pour l'environnement, ni pour la santé humaine.

¹ « Notre poison quotidien », Marie-Monique Robin <http://www.unep.org/hazardoussubstances/Portals/9/Mainstreaming/GCO/Rapport%20Synthese%20FR%20HDEF.pdf>

Agissez maintenant

et jusqu'au 30 juin 2014 en envoyant les cartes postales ci-jointes

Les demandes

Millions de nouveaux cas de cancer par jour, 14,5% des français affectés par l'obésité, nombre d'asthmatiques multiplié par deux en 20 ans, taux de spermatozoïdes qui a chuté de moitié en 40 ans, 1 couple sur 7 frappé d'infertilité etc. Tous ces chiffres témoignent de l'augmentation rapide d'une « épidémie de maladies chroniques », selon le terme de l'OMS, provoquée par des facteurs environnementaux et les changements brutaux de mode de vie depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Parmi ces facteurs environnementaux, les preuves scientifiques s'accumulent pour désigner le rôle délétère des perturbateurs endocriniens sur notre organisme. La biodiversité et l'environnement sont également très touchés par ces substances chimiques. Au regard des effets sanitaires des perturbateurs endocriniens et de leurs impacts sur les écosystèmes, nous demandons :

à la Direction Générale Santé-Consommateurs (DG SANCO) de la Commission européenne de :

- mettre en place une définition des perturbateurs endocriniens qui soit la plus inclusive possible, c'est-à-dire qui ne laisse de côté aucun PE suspecté ;
- engager dès maintenant la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens avérés et suspectés au sein de l'Union européenne, en commençant en priorité par les usages de PE susceptibles d'affecter les populations vulnérables (dispositifs médicaux, cosmétiques, jouets, contact et denrées alimentaires) et par les usages dispersifs (pesticides, biocides, ...) ;
- sensibiliser et former d'avantage le public et les professionnels sur les risques des perturbateurs endocriniens ;
- interdire à terme tous les PE avec l'objectif de ramener à zéro l'exposition humaine et environnementale ;
- assurer l'intégration horizontale des PE dans l'ensemble des politiques publiques et notamment les grands plans de santé publique et de protection des consommateurs, en parallèle et en appui des plans d'action pour l'environnement ;
- développer la recherche dans le domaine de la santé environnementale et notamment sur les spécificités de la perturbation endocrinienne, et sur l'effet cocktail.

Au ministère du Redressement productif de :

- mettre en place des instruments économiques pour pénaliser l'usage continu des PE, favoriser la substitution et financer des plateformes d'échange de compétences et d'informations au service des entreprises ;
- faire des défis de la santé environnementale un moteur de l'innovation et du savoir-faire industriel et économique français ;
- promouvoir des filières d'excellence « Zéro PE » à l'exportation par exemple dans le domaine alimentaire et des cosmétiques ;
- mettre en place une information et un étiquetage clair, compréhensible et accessible sur les produits afin de renforcer les capacités des consommateurs à faire des choix éclairés.

à la grande distribution

(Carrefour/Leclerc/Intermarché/Casino/Auchan/Système U) de :

- retirer les PE des produits référencés, à commencer par les bisphénols, les phtalates, les parabènes et les perfluorés, les pesticides PE, et proposer une offre sans PE aux consommateurs ;
- promouvoir une information et un étiquetage clair, compréhensible et accessible des consommateurs afin de renforcer leurs capacités à faire des choix éclairés.

Que sont les perturbateurs endocriniens ?

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les perturbateurs endocriniens sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme. Elles peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire des effets néfastes sur l'organisme d'un individu ou sur ses descendants ». Ces produits chimiques sont très variés mais cinq « familles » se détachent du lot :

Les plus connus des perturbateurs endocriniens sont les bisphénols, tel que le bisphénol A qui se retrouve dans les revêtements des boîtes de conserves, des canettes, des cuves agro-alimentaires, des canalisations d'eau ou comme révélateur dans les papiers à impression thermique comme les tickets de caisses. Si le Bisphénol A (BPA) a été interdit dans les biberons depuis janvier 2011 et qu'il sera interdit dans les contenants alimentaires à partir de janvier 2015, nous le retrouvons encore dans de nombreux produits de la vie quotidienne. Le BPA est associé à des tumeurs mammaires, au diabète de type II, à des troubles cardiovasculaires, des troubles de la reproduction et des problèmes comportementaux.

Les phtalates se retrouvent dans les câbles électriques, les jouets, les emballages, les adhésifs mais aussi comme agents de texture dans les cosmétiques (crèmes, vernis) et agents de fixation ou solvant des parfums. Il est extrêmement choquant de les trouver encore dans de nombreux dispositifs médicaux comme les poches de transfusion faisant d'individus vulnérables comme les bébés prématurés ou certains malades en soin intensif les personnes les plus exposées à ces substances dangereuses d'autant plus qu'une exposition prénatale aux phtalates entraînerait un risque de malformation des organes de reproduction et des désordres métaboliques.

Les parabènes, sont une famille de conservateurs très courants dont plusieurs présentent des pro-

priétés de PE. On les retrouve dans 80% de nos cosmétiques ainsi que dans les médicaments, les boissons et les aliments mais aussi dans un certain nombre de couches et de lingettes bébés. Ils perturberaient le fonctionnement de plusieurs hormones (œstrogènes/androgènes, hormones thyroïdiennes), et sont susceptibles de provoquer des atteintes à la fertilité et à l'activité métabolique.

Les perfluorés (PFC) sont utilisés dans les revêtements anti-adhésifs, anti-tâches et hydrofuges. On les retrouve dans les moquettes, les canapés, les textiles et les vêtements imperméables mais aussi dans les poêles anti-adhésives, les emballages de fast-food, la vaisselle en papier jetable etc. Ces produits chimiques peuvent en outre persister dans l'environnement et l'organisme pendant de nombreuses années et contaminer la chaîne alimentaire à l'échelle planétaire. Les PFC sont associés à des atteintes à la reproduction, des troubles comportementaux et à l'affaiblissement des défenses immunitaires.

Red!

Enfin, certains pesticides ont été reconnus comme ayant des effets perturbateurs endocriniens et ont déjà été décelés sous forme de résidus dans l'alimentation (fruits, légumes, céréales). Notre exposition peut également se faire via l'eau et l'air. Outre leur responsabilité dans de nombreux can-



cers hormono-dépendants, les pesticides sont aussi à l'origine de graves problèmes d'infertilité² et de malformations génitales.

A ce jour, plus de 800 substances PE ont été recensées bien qu'une recherche systématique n'ait encore jamais été effectuée sur l'ensemble des produits chimiques. Si les perturbateurs endocriniens sont aussi nocifs pour notre santé, c'est parce que ces substances chimiques sont actives même à très faible dose (et parfois même plus nocives). Les effets combinés de ces PE peuvent ainsi être plus nocifs que la somme

des effets des substances prises séparément. C'est ce que l'on appelle les « effets cocktails ». De même, une substance inoffensive lorsqu'elle est prise seule, peut devenir très dangereuse lorsqu'elle est associée à une ou plusieurs autres. Ainsi $0+0+0+0+0 =$ « quelque chose » et l'enjeu est aujourd'hui de prendre en compte ces combinaisons nocives pour la santé humaine et l'environnement.

La composition des produits de consommation reste souvent indéchiffrable et il n'existe au-

jourd'hui aucune obligation d'étiquetage pour signaler la présence de PE (sauf pour le BPA dans les contenants alimentaires).

C'est pourquoi, dans l'attente d'une interdiction générale et d'une élimination progressive des PE, il est important de mettre en place une information des consommateurs et un étiquetage simple et clair afin de permettre aux citoyens de faire des choix éclairés, de réduire leur exposition et d'ainsi préserver leur santé et celle de leurs enfants.

Perturbateurs endocriniens, environnement et biodiversité ne font pas bon ménage !

Si les perturbateurs endocriniens ont des effets néfastes sur la santé humaine, ils en ont également sur la biodiversité, étant donné que nous les retrouvons dans notre environnement, notamment dans la quasi totalité des milieux aquatiques (via les effluents de stations d'épuration, les eaux usées industrielles, les dispersions de pesticides agricoles etc.).

Ces produits chimiques induisent chez la faune des effets sur le développement, la métamorphose (hermaphroditisme chez les amphibiens), la croissance, la reproduction, le sex-ratio, l'immunologie et favorisent certaines pathologies (telles que des tumeurs cancéreuses). Ils favorisent également les troubles neurocomportementaux (perte d'équilibre chez les insectes pollinisateurs) et les modifications des caractères impliqués dans la reproduction, la survie et l'adaptation au milieu.

Par exemple, dans les années 1980, des extinctions en masse ont été observées chez les mollusques des zones portuaires marines. C'est une substance chimique utilisée dans la composition des peintures appliquées aux carènes des bateaux, le TBT, qui a été mis en cause. De même, le DDT, un insecticide aujourd'hui interdit en France, a entraîné une réduction significative de la taille du pénis des alligators du lac

Apopka (Floride) suite à un déversement accidentel de l'insecticide dans le lac³.

Plusieurs études⁴ révèlent également que la féminisation des poissons proviendrait de l'exposition aux PE. Ainsi, en 2006, une étude anglaise (Gross-Sorokin et al.) a étudié les effets anatomiques dues à la perturbation endocrinienne chez les poissons dans une cinquantaine de sites contaminés. Cette étude a montré qu'un tiers des mâles présentaient un phénotype intermédiaire entre mâles et femelles. Chez les poissons les plus touchés, les spermatozoïdes montraient même une diminution de 50 à 75% de leur mobilité. Les oiseaux aussi sont touchés puisque l'exposition aux PE pourrait altérer la reproduction et le comportement chez les adultes et auraient des répercussions sur le développement des jeunes oiseaux⁵.

La dispersion de perturbateurs endocriniens est l'un des aspects trop négligés de la crise des déchets. De nombreux additifs PE des plastiques, comme le bisphénol A et les phtalates, contaminent les océans à partir des milliards de particules plastiques flottantes qui supplantent peu à peu le plancton en début de chaîne alimentaire. De tels PE se retrouvent également dans les jus de décharge, faute de tri sélectif à la



source, ou dans les effluents ou les boues de station d'épuration qui contiennent aussi des résidus pharmaceutiques et médicamenteux à caractère PE.

D'autres PE, encore plus dangereux parce qu'ils sont persistants et bioaccumulables, sont générés par les incinérateurs ou le pseudo-recyclage des e-déchets : PCB, dioxines chlorées et/ou bromées, métaux lourds (mercure, plomb), etc. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place des mesures de réduction des pollutions à la source (dont la réduction de l'usage des pesticides) et des mesures appropriées de traitement des effluents urbains et industriels et de gestion des déchets vecteurs ou pré-curseurs de PE, afin de réduire les pollutions et l'exposition de la biodiversité en posant comme 1^{er} objectif, la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau.

2 - Oliva A, Spira A, Multigner L, Contribution of environmental factors to the risk of male infertility, Hum Reprod. 2001 Aug;16(8):1768-76.

3 - Rapport « Perturbateurs endocriniens et biodiversité », WWF, 2011/

4 - Gross-Sorokin et al, 2006 ainsi que les études de Susan Jobling

5 - Rapport « Perturbateurs endocriniens et biodiversité », WWF, 2011

Réglementation européenne : la France peut faire la différence☆☆☆ si elle garde le cap !

Par rapport aux autres « grands » de la chimie européenne embourbés dans leurs intérêts à court terme, l'Allemagne et le Royaume-Uni, la France s'est distinguée en matière de politique sur les PE : deux lois ont été adoptées successivement et à l'unanimité des parlementaires pour interdire le bisphénol A dans les biberons depuis 2011, puis dans les contenants alimentaires, effective depuis janvier 2013 pour ceux destinés aux 0-3ans et entrant en vigueur en 2015 pour le reste. Les députés français ont aussi tenté de légiférer sur les phtalates et les parabènes mais la proposition de loi n'est jamais passée devant le Sénat.

Enfin, en janvier 2013, tous les eurodéputés français ont voté en faveur du rapport Westlund⁶, rapport qui préconisait la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens et qui était soutenu par le ministère de l'Environnement français. Par ailleurs, l'ANSES, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement, s'est prononcée par deux rapports en faveur d'actions contre le BPA et pour une remise en cause de la dose journalière admissible (DJA) fixée par l'Agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA) en dépit de l'hostilité de cette dernière ; ce faisant, l'ANSES est devenue la 1^{re} agence au monde à accréditer officiellement le changement de paradigme toxicologique des PE.

Cette conjonction d'une classe politique conscientisée, d'une expertise en pointe (malgré une recherche publique asphyxiée financièrement) et de médias attentifs, est unique en Europe et donne d'autant plus de responsabilités au gouvernement français pour jouer un rôle moteur dans l'adoption d'outils réglementaires pour réduire notre exposition aux PE.

Au-delà des enjeux franco-français de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE), il faut en effet que l'Union européenne

se dote de tests toxicologiques adaptés et de critères techniques pour rendre opérationnelle la définition scientifique des PE et réduire notre exposition. C'est ce qu'elle doit faire en 2013-2014 en mettant en place une définition précise de ce que sont les perturbateurs endocriniens. Il faudra que cette définition soit suffisamment inclusive pour permettre de mettre en place une interdiction des substances chimiques connues pour être des perturbateurs endocriniens, et notamment se conformer à la révision du règlement pesticides adoptée en 2009, en assurant, à partir de fin 2013, le retrait du marché de tous les pesticides reconnus comme perturbateurs endocriniens, sans chercher à ajouter des critères arbitraires pour en dispenser certains.

Cependant, des lobbies sont actifs en coulisses pour maintenir coûte que coûte le statu quo aux dépens de notre santé et de l'environnement : producteurs de pesticides qui souhaitent annuler les effets de la loi de 2009, industries chimiques, géants de la cosmétique et firmes pharmaceutiques en tête mais aussi des industries concernées par tel ou tel usage de PE et qui préfèrent jouer la carte de la paralysie institutionnelle que celle de l'innovation saine et écologique.

Pour que la France, aux côtés des pays scandinaves, de la Belgique et d'autres États-membres de bonne volonté, puisse influencer le

jeu européen, il est nécessaire que le gouvernement tranche en faveur des positions défendues par le ministère de l'Environnement en s'appuyant sur la dynamique nationale portée par la société civile, les parlementaires de tous bords et les scientifiques. Il lui incombe également de fixer une feuille de route pour l'innovation et d'appuyer le « redressement industriel » sur le changement de paradigme des PE.



⁶ - <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A7-2013-0027&language=FR>

À vous d'Agir !

1 Signez et faites signer les cartes-pétition, puis envoyez-les au Ministre du Redressement productif, au Commissaire européen de la Commission santé et consommateurs et au groupe de grande distribution de votre choix.

2 Renvoyez la carte-réponse à Agir pour l'Environnement. Cela est indispensable pour évaluer l'impact de la campagne.

3 Commandez les documents de la campagne et diffusez-les autour de vous : ami-es, associations, élus, médias de votre département...

Pour aller plus loin

Guide du Réseau environnement santé, *Protéger notre environnement et notre santé des perturbateurs endocriniens*

Films : *La Grande Invasion* de Stéphane Horel et *Notre poison quotidien* de Marie-Monique Robin

Guide de WECF, *Perturbateurs endocriniens dans les produits de consommation courante*, collection Protéger les enfants – en évitant les substances toxiques : <http://www.projetnesting.fr/Guide-Perturbateurs-Endocriniens.html>

Enquêtes, *EXPERT 1 et 2*, menées par l'association Générations Futures <http://www.generations-futures.fr/pesticides/enquete-expert-2-des-pesticides-interdits-et-des-perturbateurs-endocriniens-pe-dans-des-fraises/>

Manifeste de la société civile, *Perturbateurs endocriniens, le temps de l'action*, <http://stop-aux-pe.weebly.com/manifeste-des-associations.html>

Site du Réseau Environnement santé : <http://reseau-environnement-sante.fr/>

Perturbateurs endocriniens : à la reconquête de la santé publique par le professeur Kortenkamp

http://reseau-environnement-sante.fr/wp-content/uploads/2013/04/Dossier_Conf_Kortenkamp.pdf

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT :

2, rue du Nord - 75018 Paris • Tél. : 01 40 31 02 37 • Courriel : contact@agirpourenvironnement.org • Site internet : www.agirpourenvironnement.org
Mille mercis à Red ! pour ses illustrations / Maquette : comvis79.puzl.com

Cette plaquette est imprimée à 75 000 exemplaires sur papier recyclé par Presse Pluriel (19, rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris) - N°ISSN : 1624-7612

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : ENVIRONNEMENT PERTURBÉ, SANTE MENACÉE !

> Renvoyer cette carte à Agir pour l'Environnement • 2, rue du Nord • 75018 Paris

J'ai signé les trois cartes pétitions adressées au Commissaire de la Commission Santé et Consommateurs, au Ministre du Redressement Productif ainsi qu'au groupe de la grande distribution de mon choix

Je commande exemplaires de la campagne « PERTURBATEURS ENDOCRINIENS » (0.30€ l'exemplaire, port compris) soit €

Je commande badge(s) « stop aux perturbateurs endocriniens » pour 2€ l'exemplaire soit €

Je commande autocollant(s) « stop aux perturbateurs endocriniens » pour 1€ l'exemplaire soit.....€

Je commande lot(s) de 6 badges « Perturbateurs endocriniens/pesticides non merci/zones sans pesticides » pour 8€ le lot soit.....€

L'impression et l'envoi de ce document ont entraîné un coût de 16 000 €, je participe aux frais engagés et

je fais don de 100 € 50 € 25 €

J'adhère à Agir pour l'Environnement pour 10 €

Au total, je verse € à l'ordre d'Agir pour l'environnement.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de « Agir Pour l'Environnement »

En effectuant un don à Agir pour l'environnement, vous pouvez déduire de vos impôts 66% de la somme versée.

L'ensemble du matériel de campagne peut être commandé en ligne sur internet : www.agirpourenvironnement.org/boutique

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Courriel @ Signature

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : ENVIRONNEMENT PERTURBÉ, SANTE MENACÉE !

Madame, Monsieur,

En moins de 100 ans, la production de produits chimiques de synthèse est passée de 1 à 400 millions de tonnes par an. Nous sommes au quotidien exposés à ces produits chimiques présents tant dans nos biens de consommation que dans l'eau, l'air et l'alimentation. Un certain nombre de ces produits chimiques sont considérés comme étant des perturbateurs endocriniens (PE), substances chimiques qui viennent perturber le système hormonal.

Au regard des effets sanitaires des perturbateurs endocriniens et de leurs impacts sur les écosystèmes, nous demandons de :

- retirer les PE de vos produits, à commencer par les bisphénols, les phtalates, les parabènes et les perfluorés, les pesticides PE, et proposer une offre sans Perturbateurs endocriniens aux consommateurs;
- promouvoir une information et un étiquetage clair, compréhensible et accessible des consommateurs afin de renforcer leurs capacités à faire des choix éclairés.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette carte pétition.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : ENVIRONNEMENT PERTURBÉ, SANTE MENACÉE !

Monsieur le Ministre du Redressement productif

En moins de 100 ans, la production de produits chimiques de synthèse est passée de 1 à 400 millions de tonnes par an. Nous sommes au quotidien exposés à ces produits chimiques présents tant dans nos biens de consommation que dans l'eau, l'air et l'alimentation. Un certain nombre de ces produits chimiques sont considérés comme étant des perturbateurs endocriniens (PE), substances chimiques qui viennent perturber le système hormonal.

Au regard des effets sanitaires des perturbateurs endocriniens et de leurs impacts sur les écosystèmes, nous demandons de :

- mettre en place des instruments économiques pour pénaliser l'usage continu des PE, favoriser la substitution et financer des plateformes d'échange de compétences et d'informations au service des entreprises.
- faire des défis de la santé environnementale un moteur de l'innovation et du savoir-faire industriel et économique français.
- promouvoir des filières d'excellence « Zéro PE » à l'exportation par exemple dans le domaine alimentaire et des cosmétiques.
- mettre en place une information et un étiquetage clair, compréhensible et accessible sur les produits afin de renforcer les capacités des consommateurs à faire des choix éclairés.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette carte pétition.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : ENVIRONNEMENT PERTURBÉ, SANTE MENACÉE !

Monsieur le Commissaire,

En moins de 100 ans, la production de produits chimiques de synthèse est passée de 1 à 400 millions de tonnes par an. Nous sommes au quotidien exposés à ces produits chimiques présents tant dans nos biens de consommation que dans l'eau, l'air et l'alimentation. Un certain nombre de ces produits chimiques sont considérés comme étant des perturbateurs endocriniens (PE), substances chimiques qui viennent perturber le système hormonal.

Au regard des effets sanitaires des perturbateurs endocriniens et de leurs impacts sur les écosystèmes, nous demandons de :

- mettre en place une définition des perturbateurs endocriniens qui soit la plus inclusive possible, c'est-à-dire qui ne laisse de côté aucun PE suspecté ;
- engager dès maintenant la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens avérés et suspectés au sein de l'Union européenne, en commençant en priorité par les usages de PE susceptibles d'affecter les populations vulnérables (dispositifs médicaux, cosmétiques, jouets, contact et denrées alimentaires) et par les usages dispersifs (pesticides, biocides, ...);
- sensibiliser et former d'avantage le public et les professionnels sur les risques des perturbateurs endocriniens ;
- interdire à terme tous les Perturbateurs Endocriniens avec l'objectif de ramener à zéro l'exposition humaine et environnementale aux PE ;
- assurer l'intégration horizontale des perturbateurs endocriniens dans l'ensemble des politiques publiques et notamment les grands plans de santé publique et de protection des consommateurs, en parallèle et en appui des plans d'action pour l'environnement ;

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette carte pétition.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

tarif postal
en vigueur

**MONSIEUR LE MINISTRE DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF
139 RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12**

tarif postal
en vigueur

**MONSIEUR LE COMMISSAIRE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SANTÉ
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
ET DES CONSOMMATEURS
B-1049
BRUXELLES
BELGIQUE**

Optez pour le prélèvement automatique mensuel

■ Je souhaite recevoir en cadeau un lot de 10 cartes postales écologiques

► J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier,
si sa situation le permet, un montant de € par mois.
Pour suspendre le prélèvement, il me suffit de le faire savoir par simple demande écrite à « Agir pour l'Environnement »
N° national d'émetteur : 539277

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Nom de votre agence bancaire ou CCP

Adresse

Code postal Ville

TITULAIRE DU COMPTE (indiquez ci-dessous votre adresse)

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

COMPTE À DÉBITER (voir votre RIB ou RIP)

Code établissement [][][][][][] N° de compte [][][][][][][][][][][][][][][][] Code guichet [][][][][][]

Clé RIB [][][][][][]

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Réf. 539277.0002841020006481 • Agir pour l'Environnement – 2, rue du Nord – 75018 Paris

DATE ET SIGNATURE obligatoire :

► Joindre également un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

Coupon réponse à renvoyer à : Agir pour l'Environnement • 2, rue du Nord • 75018 Paris

Au choix

► GROUPE **CARREFOUR**
MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
33 AVENUE EMILE ZOLA
92 100 BOULOGNE BILLANCOURT

GROUPE **E.LECLERC**
MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
26, QUAI MARCEL BOYER
94 200 IVRY-SUR-SEINE

GROUPE **INTERMARCHÉ**
DIRECTEUR GÉNÉRAL
24 RUE AUGUSTE CHABRIÈRES
75737 PARIS

GROUPE **CASINO**
DIRECTEUR GÉNÉRAL
1, ESPLANADE DE FRANCE, BP 306
42008 SAINT-ETIENNE CEDEX 2 - FRANCE

GROUPE **AUCHAN**
DIRECTEUR GÉNÉRAL
40, AVENUE DE FLANDRE
59170 CROIX

GROUPE **SYSTÈME U**
DIRECTEUR GÉNÉRAL
20 RUE D'ARCUEIL - BAT. MONTREAL
PARC TERTIAIRE SILIC
94150 RUNGIS

tarif postal
en vigueur

GROUPE

.....

.....

.....